



Gravelines

FICHE PRATIQUE

Pôle Education, Sports
Enfance/Jeunesse, Vie Associative et Citoyenne
Service Vie Associative et Citoyenne
B.P. 209 – 59820 Gravelines

☎ 03.28.23.59.06

✉ servicevieassociativeetcitoyenne@ville-gravelines.fr

VIDE-GRENIERS OU BROCANTE LA DIFFÉRENCE

Vide-greniers :

Les exposants sont **essentiellement des particuliers** (même si certains vide-greniers autorisent les brocanteurs).

Il s'agit d'**une vente au déballage où les particuliers vendent les objets dont ils n'ont plus l'utilité**. Vous y trouverez de tout : vêtements, livres, jeux vidéo, jouets, bandes dessinées, objets de décoration, matériel de puériculture...

Les vide-greniers sont souvent des événements festifs aux prix très abordables.

Vous y trouverez bien sûr des objets de valeur mais aussi beaucoup d'objets à 1, 2 ou 5 euros !

Brocante :

Les exposants sont des **professionnels**.

On y trouve donc **des objets de plus grande valeur** que dans les vide-greniers. Le brocanteur vend des meubles, des objets du quotidien : lampes, vaisselle, linges de maison, vieux outils, livres, revues, cartes postales, et autres collections... Bref toutes les pépites des années 1920 aux années 2000 !

Comme beaucoup d'événements publics, les vide-greniers et brocantes sont soumis à une législation particulière. Il est important pour les organisateurs de prendre connaissance des différentes étapes à suivre.

→ Pourquoi les organiser ?

Il faut savoir que les brocantes sont la deuxième manifestation les plus organisées **pour récolter des fonds pour une association**. Mais, si la tenue de celui-ci n'offre pas de difficulté particulière, sa réussite dépend de sa bonne préparation. **L'investissement minimum** pour une brocante est en général limité à **la location de la salle**.

→ Quand les organiser ?

Nous conseillons de les organiser **pendant les week-ends** et plutôt **en salle pendant la période hivernale** et à **l'extérieur pendant la période estivale**. Attention tout de même aux événements dans le secteur (Grand-Fort-Philippe, Loon-Plage, Bourbourg etc...), qui restent néfastes et décisifs quant à la réussite de votre brocante. Tout doit être analysé et bien calculé.

Concernant les horaires, il faut réfléchir au choix également : dans l'après-midi ou en soirée.

→ Où les organiser ?

Le choix du lieu sera également décisif pour vos exposants et vos visiteurs.

Les manifestations peuvent avoir lieu **sur l'espace public ou sur terrain privé** (voir les obligations légales selon les cas). Cependant, un événement situé **en plein centre-ville** a logiquement plus de chances d'attirer du monde qu'un endroit en périphérie... Si vraiment vous n'avez pas la possibilité de le faire au sein de votre commune, veillez à trouver **un lieu bien desservi** afin de ne pas freiner les visiteurs.